



Ville de Piraé  
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI

Cachet S.A.T.D.V. Subdivision Administrative des Iles du Vent

ARRIVÉE LE

12 JUL. 2016

N° ..... / IDV

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N° 070/2016 DU 27 JUIN 2016

Approuvant le projet de marché pour la collecte des déchets sur le territoire de Piraé

Date de convocation : 21 JUIN 2016		L'an deux mille seize, le vingt-sept juin, à dix-sept heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame la première adjointe au maire, Yvette LICHTLE. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance. Mesdames Marie-Madeleine MAO et Eliane LECHENE, ont été désignées pour remplir cette fonction.														
Date d'affichage : 21 JUIN 2016																
Date d'affichage du compte-rendu : 8 JUILLET 2016																
Date d'affichage de la présente délibération : <b>12 JUL. 2016</b>																
Résultats des votes :	<table border="1"> <tr> <td>VOTANTS</td> <td><b>26</b></td> </tr> <tr> <td>POUR</td> <td><b>26</b></td> </tr> <tr> <td>CONTRE</td> <td><b>00</b></td> </tr> <tr> <td>ABSTENTION</td> <td><b>00</b></td> </tr> </table>	VOTANTS	<b>26</b>	POUR	<b>26</b>	CONTRE	<b>00</b>	ABSTENTION	<b>00</b>	<table border="1"> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td> <td><b>33</b></td> </tr> <tr> <td>PRESENTS</td> <td><b>21</b></td> </tr> <tr> <td>PROCURATION</td> <td><b>06</b></td> </tr> </table>	ELUS EN EXERCICE	<b>33</b>	PRESENTS	<b>21</b>	PROCURATION	<b>06</b>
VOTANTS	<b>26</b>															
POUR	<b>26</b>															
CONTRE	<b>00</b>															
ABSTENTION	<b>00</b>															
ELUS EN EXERCICE	<b>33</b>															
PRESENTS	<b>21</b>															
PROCURATION	<b>06</b>															
<b>La délibération est adoptée à l'unanimité</b>																

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH		X	
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARI	X		
Mme Marie Madeleine MAO		X	
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
M. Yvonnick RAFFIN		X	Eliane LECHENE
Mme Yvannah TIXIER née POMARE		X	Edouard FRITCH
M. Jean CHICOU	X		
Mme Miriama MACE	X		
M. Jean-Claude PAQUIER		X	
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA	X		
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE		X	Rosana TEHOIRI
M. Christophe TEAO		X	
Mme. Riveta URAHUTIA		X	Turere FOLIAKI
M. Milton PARAUE		X	
Mme Taiana TEPU née THUNOT	X		
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE		X	Keehi WONG
Mme Keehi WONG	X		
M. Raiarii TETOOFA		X	
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON		X	Maiana BAMBRIDGE
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA	X		
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		

## DELIBERATION N° 070/2016 DU 27 JUIN 2016

### Approuvant le projet de marché pour la collecte des déchets sur le territoire de Pirae

---

#### LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française et notamment son article 43, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales, applicable en Polynésie française et notamment ses articles L 2224-13 et suivants ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU le projet de dossier de consultation des entreprises (DCE) ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, le Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 27.06.2016 ;

<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b>	
VOTANTS	<b>26</b>
POUR	<b>26</b>
CONTRE	<b>00</b>
ABSTENTION	<b>00</b>

**ADOPTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le projet de marché pour la prestation de collecte des déchets sur le territoire de Pirae est approuvé.

**Article 2 :** Le plan de financement retenu pour cette opération est approuvé et se décompose comme suit :

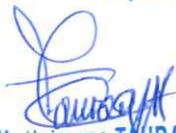
Coût total du projet TTC/an sur 4 ans	200.000.000 F CFP
Financement Commune	100%

**Article 3 :** Le maire, ou en cas d'empêchement son adjoint dans l'ordre du tableau, est autorisé à lancer les appels d'offres correspondants et à passer les marchés suivant le choix arrêté par la commission d'appel d'offres et dans la limite des crédits ouverts.

**Article 4 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Article 5 :** Le Directeur général des services, le Chef du service des ressources et le Chef du service cadre de vie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Maire, empêché  
Le 6<sup>ème</sup> Adjoint,

  
M. Heimana TAURAA  
Edouard FRITCH



Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le..... 12 JUL. 2016..... et publication du ..... 12 JUL. 2016.....

Pour le maire empêché  
Le 6<sup>ème</sup> Adjoint,

  
M. Heimana TAURAA  
Edouard FRITCH  
Le Maire

